

l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (décembre 1965), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (décembre 1979), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (décembre 1984) et, enfin, la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (novembre 1989). Après avoir été ratifiées par le nombre requis d'États, ces conventions sont, une à une, entrées en vigueur à titre de traités internationaux, et six organismes ont été créés dans le cadre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour surveiller le respect de leurs dispositions.

La plupart des grands instruments de l'ONU relatifs aux droits de la personne ayant été rédigés pendant la guerre froide, leur processus de ratification a été ralenti et limité par la polarisation politique de l'époque. La Convention relative aux droits de l'enfant, toutefois, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU *après* la chute du mur de Berlin, et est rapidement devenue le traité sur les droits de la personne ayant recueilli le plus grand nombre de ratifications de l'histoire. À ce jour, le 17 mars 1997, moins de sept ans après son entrée en vigueur, cette convention a été ratifiée par 191 pays. Seuls la Somalie et les États-Unis (qui, au moins, l'ont signée) manquent à l'appel.

La fin de la guerre froide s'est aussi accompagnée d'une soudaine poussée de conférences parrainées par l'ONU ou liées à ses activités, dont les déclarations et programmes d'action sont venus affiner et développer les principes et les ententes consacrés par les pactes et les conventions. Les plus importants, et qui rendent le mieux compte de l'évolution de la pensée concernant les droits fondamentaux des enfants, sont les déclarations et les programmes d'action qui ont été adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), la Conférence sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence sur la population et le développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui mettait spécialement l'accent sur les fillettes (Beijing, 1995), et le Premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (Stockholm, 1996). Chacune de ces conférences faisait fond sur